LE CANADA

Ottawa, 11 Septembre 1883

LE BÉTAIL CANADIEN

L'honorable ministre de l'agriculture vient de recevoir de sir Charles Tupper des lettres qui font connaître les circonstances relatives à la récente tentative des autorités anglaises d'abattre deux chargements de bestiaux canadiens à leur arrivée à Liverpool.

Voici quels sont les faits. M. Duke, l'agent du département de l'agriculture à Liverpool, ayant informé sir Charles Tupper que le bétail arrivé sur le steamer *Oregon* avait été mis en embargo, sir Charles se rendit immédiatement auprès de M. Peel, secrétaire du conseil privé ; là il apprenait que le professeur Duquid, chargé de l'inspection des bestiaux, avait fait rapport que ce bétait était attaqué de la fièvre du Texas.

Sir Charles demanda alors et obtint de M. Peel une lettre, adressée au professeur Duquid et lui enjoignant de donner à sir Charles tous les renseignements et facilités nécessaires pour faire une investigation de l'affaire. Pendant ce temps les propriétaires du bétail mis en embargo faisaient de leur mieux pour prouver que les animaux n'étaient pas atteints de la fièvre du Texas ou d'aucune autre maladie. Ils avaient obtenu en leur faveur les avis de plusieurs spécialistes émi nents, mais les officiers impériaux persistaient dans leur résolution.

M. Montgomery, qui avait le plus grand nombre d'animaux, demandait que l'inspecteur impérial fit le choix de six têtes de bétail réputées les plus malades, de les abattre et d'en faire l'examen en présence des hommes de la science qu'il avait de son côté. Mais tout était inutile ; les officiers du gouvernement anglais disaient ne pas pouvoir revenir sur leur décision, qui avait été communiquée au conseil privé.

Les choses en étaient rendues à ce poiat lorsque sir Charles Tupper arriva sur les lieux et fit connaître au professeur Duquid et à l'inspecteur la mission dont il était chargé. Ceux-ci consentirent alors, sur production de la lettre de M. Peel qui enjoignait aux officiers impériaux de donner satisfaction à sir Charles, d'abattre six animaux et d'en faire un examen *post mortem* en présence des hommes de la science.

L'examen donna raison aux propriétaires de bestiaux, et M. le professeur Duquid, ainsi que l'inspecteur, admirent qu'ils s'étaient trompés. Les animaux étaient parfaitement sains. Sir Charles retourna immédiatement à Londres où il arrivait dans la nuit. Dès le matin, il se rendait auprès du Conseil privé qui après avoir discuté la question donna à ses officiers l'ordre de lever l'embargo sur les animaux canadiens.

Le résultat de cette décision est plus important qu'on ne le croyait d'abord, car il n'y avait pas seulement que les animaux arrivés sur l'*Orégon* qui étaient condamnés par le professeur Duquid, mais aussi ceux des steamers *Lake Nepigon* et *Ontario*. Si cette décision des inspecteurs impériaux avaient été maintenue c'en était fait du commerce d'animaux canadiens en Angleterre, et une grande source de richesses pour notre pays se trouvait tarie. Les expéditeurs canadiens, et les compagnies de transport transatlantique ont envoyé des lettres de remerciements à sir Charles Tupper pour le secours effectif qu'il leur a donné en cette circonstance.

L'ETAT DE NOS TROTTOIRS

Nous recevons des plaintes de toutes les parties de la ville concernant le mauvais état des trottoirs. La corporation les répare en différents endroits, il est vrai, mais pas suffisamment pour empêcher les accidents, ou plutôt de manière à les provoquer. C'est ainsi que le trottoir que l'on a réparé dans la rue York, mais que l'on a fait un pied plus élevé que le trottoir voisin a été cause, qu'hier, le père de M. l'échevin Chabot a fait une chute qui pourrait avoir des conséquences fatales. M. Chabot a des blessures graves à la figure et sous le menton, et on a dû le transporter chez lui presqu'inanimé. M. Chabot est âgé de 79 ans, et à son âge des blessures de ce genre, sans être mortelles, peuvent faire souffrir très longtemps.

On nous rapporte un autre accident arrivé à une dame Dallaire, sur la rue Cathcart. Dans ce cas-ci c'est un madrier cloué seulement au milieu de manière à faire bascule, qui est la cause de l'accident ; les madriers disposés de cette sorte sont nombreux dans les rues de la basse-ville. C'est la troisième fois que madame Dallaire est victime du mauvais état des trottoirs depuis quelques mois.

Il est du devoir de l'ingénieur de la cité de faire disparaître immédiatement la cause de ces plaintes, et surtout de veiller à ce que ses employés ne laissent pas un ouvrage dans un état qui soit cause d'accidents, comme pour le trottoir de la rue York.

Pendant qu'il est question de trottoirs, nous demanderons à l'ingénieur de la cité si c'est faire de l'économie que d'employer pour leur construction du madrier de deux pouces d'épaisseur. Nous ne le croyons pas, et l'expérience est là pour le démontrer ; le madrier de trois pouces coûte plus cher mais dure plus longtemps.

LA MAISON DE FRANCE

L'origine de la maison d'Orléans remonte non à Gaston, fils d'Henri IV et frère de Louis XIII, mais à Philippe, le deuxième fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche et le frère de Louis XIV.

M. le comte de Paris, qui est aujourd'hui le chef de la maison de France, se trouve,—par rapport à l'auteur commun, c'est-à dire le roi Louis XIII—au même degré que M. le comte de Chambord, ainsi que l'établit la généalogie ci-après :

LOUIS XIII

1 Louis XIV.	1 Philippe d'Orléans.
2 Le Grand Dauphin.	2 Philippe (le Régent).
3 Le Duc de Bourgogne.	3 Louis d'Orléans.
4 Louis XV.	4 Louis-Philippe d'Orléans.
5 Louis Dauphin de France.	5 Louis-Philippe Joseph.
6 Charles X.	6 Louis-Philippe (roi des Français).
7 Le Duc de Berry.	7 Le Duc d'Orléans.
8 Le Duc de Bordeau (Comte de Chambord)	8 Le Comte de Paris.

PETITES NOTES

Les ministres sont en conseil aujourd'hui.

Sougraine et Paquet subiront leur procès aux assises criminelles du mois d'Octobre à Québec.

La nomination du marquis de Lansdowne a été annoncée dans la *Gazette Officielle* d'Angleterre du 28 août.

Une bénédiction de cloches a eu lieu, dimanche après midi, à Lachine. MM. Mousseau et Descarriers étaient au nombre des parrains.

Le marquis de Lorne et le prince George ont visité aujourd'hui le musée géologique, la bibliothèque du Parlement et la galerie de peintures, à la Cour suprême. Le prince Georges parle très bien le français.

De Toronto, le gouverneur général et la princesse Louise se rendront à Québec, où ils séjourneront jusqu'au 2 octobre. Ils reviendront ensuite dans la capitale, où ils resteront jusqu'au 20 octobre.

George Johnston, un jeune Suédois qui avait volé une vache et qui pour la vendre, l'avait teinte en brun foncé, de rouge qu'elle était, a été condamné, samedi, à Toronto, à trois ans de pénitencier.

Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles de Monseigneur Duhamel qui poursuit en ce moment sa visite pastorale dans les cantons du nord. Monseigneur est en bonne santé et sera de retour à Ottawa vers le 18 ou le 20 de ce mois.

Les causes en contestation d'élections féderales dans la province d'Ontario sont fixées pour argumentation comme suit :

Celle du comté de Lennox, à Napanee, mercredi, 10 octobre prochain.

Celle de Northumberland-ouest, à Cobourg, lundi 29 octobre prochain.

Celle de Huron-ouest, à Goderich, mardi 16 octobre prochain.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le jeune fils de M. C. E. Michaud, du département des Travaux Publics, s'était noyé dans la rivière Yamaska. Nous apprenons qu'une adresse de condoléance, signée par tous les employés de ce departement, lui a été remise la semaine dernière. Cette marque de sympathies prouve bien que M. Michaud est entouré d'amis qui ont pris une vive part à une perte si douloureuse pour de tendres parents.

Un service sera chanté au Gésù, à Montréal, jeudi, à 7½ h. A. M.

Nouvelles Générales

CURIOSITÉ SCIENTIFIQUE

Un Américain a imaginé une épingle de cravate qui n'a rien de banal.

La tête de l'épingle grosse comme une perle moyenne, est une lampe électrique.

Cette lampe est mise en communication par un fil invisible avec un accumulateur miniscule qu'il porte dans son gousset.

Cette étincelante petite lampe peut brûler aisément pendant plus de quatre heures.

Les diamants sont bien pâles à côté de ce petit soleil.

ST JEAN PORT JOLI

Un ami de St-Jean, Port Joli, comté de l'Islet, nous écrit ce qui suit au sujet des travaux que le gouvernement fait exécuter au quai de cette paroisse :

" Le quai va recevoir une importante amélioration. Les travaux sont sous la direction de M. Aug. Gagnon, d'Ottawa, et progressent rapidement. Ils font honneur à l'habilete de M. Gagnon. Bien que les estimations aient été faites il y a près de deux ans, alors que les matériaux et la main-d'œuvre étaient moins chers qu'aujourd'hui, on pense néanmoins que le prolongement du quai, consistant en un bloc solide d'encaissement de 50 pieds, pourra être complété, grâce à la surveillance attentive de M. Gagnon, pour la somme comparativement minime votée à la dernière session. Nous pouvons féliciter le gouvernement, et en particulier le département des travaux publics, du choix qu'il a su faire d'un homme aussi compétent dans ce genre d'ouvrage. Les travaux sont de première classe et d'une solidité à toute épreuve.

TROIS ARRESTATIONS

Depuis longtemps le sauvage Sougraine réussissait à se cacher dans les bois en arrière du comté de Portneuf.

Jeudi dernier, il demandait l'hospitalité chez un cultivateur de Notre-Dame des Anges (Portneuf) Ce dernier, Melville Cayen, le reconnut parfaitement et le retint chez lui jusqu'à ce que Jean Cayen, Henri Lauzé, Eusèbe Léveillée et Edmond Gingras, avertis par sa femme, aient pu venir lui prêter main-forte. Sougraine, solidement garotté, demeura sous la surveillance la plus sévère, jusqu'à ce que le grand constable Gale, prévenu par un télégramme fut rendu sur les lieux, accompagné du sergent Harpe.

Sougraine a été amené à Québec samedi après-midi et logé en prison.

C'est un homme d'environ 45 ans et d'une taille de cinq pieds sept pouces. Son teint est très bronzé et il a le type abénakis prononcé. On a rapporté son fusil, sa hache, son couteau et un petit sac qu'il portait sur son dos et qui renfermait quelques menus objets.

Il admet avoir eu des différends avec sa femme, mais prétend qu'elle s'est suicidée.

Peu après l'arrivée de Sougraine, samedi, arrivait, à Québec, un autre prisonnier accusé lui aussi d'un crime affreux : le nommé Pâquet. Il avait été arrêté le même jour à Montréal, où il avait cherché refuge. C'est le détective montréalais Gladu qui a réussi à le dénicher dans un des logis de la rue St-Louis, où demeure un ancien citoyen de St-Sauveur, nommé Hamel.

Le détective Gladu est allé en personne livrer son prisonnier au colonel Vohl. La police de Québec, pour ne pas rester en dette avec lui, l'a aidé à faire l'arrestation d'un jeune homme du nom de Hypolite Dubois, accusé d'avoir donné des coups de couteau à un nommé Chamberland à Montréal le 14 juillet. On a trouvé Dubois chez son père à St-Sauveur, et le détective Gladu est retourné à Montréal avec sa nouvelle capture.

UN CONSEIL PAR JOUR

Nous cueillons la recette suivante dans le *Journal d'Indre et Loire* :

Avantage de tuer le poisson au sortir de l'eau—Les poissons frais de mer et d'eau douce qu'on mange en Hollande, sont supérieurs à ceux que l'on mange chez nous. On a donné autrefois la raison que voici :

Les Hollandais tuent le poisson au sortir de l'eau en lui faisant une légère incision longitudinale sous la queue avec un instrument bien effilé. Chez nous, au contraire, nous le laissons mourir lentement, et cette mort lente amollit le chairs et les prédispose à l'altération.

Personne en effet ne mangerait d'un mouton ou d'un poulet mort de sa mort naturelle ou noyé. Pourquoi serions-nous moins délicat pour ce qui nage que pour ce qui marche et pour ce qui vole !

On pense qu'il serait bon de faire chez nous, sur des poissons de même espèce et placés dans les mêmes conditions, des expériences comparatives entre les deux procédés de France et de Hollande.

Restaurant Iroquois — Tel est le nom d'un restaurant tenu par M. Gédéon Gratton, près de la gare Union, Chaudières, où l'on peut se procurer des repas à très bon marché, et les meilleurs liqueurs. C'est certainement l'une des hôtels la mieux conduits sous tous les rapports, car M. Gratton, le propriétaire, et M. Paré, savent très-bien recevoir le public voyageur.

LA VALERIA empêche la chute des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez C. O. Dacier, rue Sussex, chez E. D. Martin, rue Rideau, et chez tous les pharmaciens. Voir les certificats

TEMOIGNAGE CONVAINCANT

Je me suis démis l'épaule à la suite d'une chute, le 5 octobre 1881. Les docteurs furent appelés, mais ne purent remettre mon bras à son état naturel. Après 121 jours de souffrances atroces, j'allai à Boston, et à l'hôpital où je me rendis, le médecin réussit à me remettre le bras en position, mais les nerfs étaient tellement contractés que je ne pouvais plus que plier mon bras à angle droit. Les nerfs paraissaient être en fil d'acier ; j'appliquai tous les remèdes ordinaires, de l'alcool et du vinaigre, du Brandy et de l'arnica, mais sans aucun effet marqué. Nous avions une petite quantité de votre arnica et liniment d'huile. C'est le remède qui a donné les meilleurs résultats. Je ne l'ai trouvé que dans une pharmacie et en petite quantité, et ayant demandé aux pharmaciens pourquoi ils ne gardaient pas ce remède ; " Eh bien, ne répondirent-ils, nous ne savions pas que ce remède avait autant de valeur. " Ils ont été tellement satisfaits de mon témoignage que depuis ils en ont acheté et en ont vendu des quantités. Mais comme je ne pouvais attendre, vu que l'on parlait déjà de me mettre sous l'influence de l'Ether pour opérer sur mon bras et détendre les nerfs. J'ai préféré vous écrire immédiatement pour vous demander de m'envoyer six bouteilles, mais avant que la seconde fut épuisée, les nerfs étaient détendus et je pouvais me servir de mon bras avec facilité et sans douleur.

Permettez moi de vous dire que nous nous servons habituellement de votre arnica et liniment d'huile comme remède pour les brûlures, écorchures, entorses, maux de reins et en général pour toutes les maladies externes et cela avec de meilleures résultats qu'aucun remède ne peut donner. Mon médecin donne son entière approbation à ce remède.

Votre tout dévoué,
REVD. D. GOSHUE,
Pembroke, N. H.

Ayant souffert du Rhumatisme pendant longtemps, on m'a conseillé de faire l'essaie de votre Arnica et liniment d'huile La première application me donna un soulagement immediat, et maintenant je suis capabla d'agir à mes affaires, grâce à votre médecine merveilleuse.

Je suis votre tout dévoué,
W. L. DICKSON,
218 rue St. Constant, Montréal.
En vente chez C. O. DACIER, rue Sussex, Ottawa.

L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

PRIS INTERIEUREMENT, il guerit la Dyssenterie, le Cholera, la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guerit le Panaris, les Engelures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens, **25c.** et **50c.** la Bouteille.

Prenez Garde aux Imitations.

JOS. SENECAL,
Entrepreneur de Pompes Funèbres
265 et 261
RUE DALHOUSIE,
OTTAWA,
A l'établissement le plus grand et le plus complet de la province d'Ontario.

Le seul établissement de ce genre dans la ville où vous pouvez vous procurer tous ce qui est nécessaire pour le décord des chambres funèbres.

Les personnes donnant leur commande au moins DEUX HEURES avant le départ du train ou du bateau peuvent avoir confiance qu'elles seront servies à point.

Un barbier de première classe est engagé pour l'usage des demandes.

On peut s'adresser chez M. Senécal la nuit comme le jour.